
Le Cerema met le cap sur la résilience

Ingénierie

Avec une feuille de route programmant, année après année, baisse de dotation et de personnel, le Cerema devait faire preuve de résilience. C'est le but de la nouvelle organisation qu'il vient d'adopter, qui voit son recentrage sur six domaines d'expertise, elles-mêmes en lien avec la résilience des territoires. Le fond et la forme, en quelque sorte.

[caption id="attachment_719488" align="aligncenter" width="344"]

Pascal Berteaud, directeur général du Cerema, présente la réorganisation du Cerema.[/caption]

« L'enjeu des territoires, c'est l'adaptation au changement climatique. Car quelle que soit l'efficacité des actions qui sont menées pour lutter contre le changement climatique, dans 10 à 20 ans, le climat sera différent », pose Pascal Berteaud, directeur général du Centre d'étude et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema). Préparer les territoires à ce nouvel environnement est la vision de la résilience de l'établissement public.

Six domaines d'expertise

Concrètement, le Cerema a fait le choix de se recentrer sur son expertise propre « pour ne pas être deux à faire la même chose », précise le directeur général. Sont donc retenus cinq domaines thématiques : les infrastructures de transport (chaussées, routes, ouvrages d'arts), le bâtiment (ventilation, matériaux biosourcés, usage mais pas les règles constructives, dont le CSTB a la charge), la mobilité, l'environnement et les risques (la résilience, les risques géotechniques, le bruit, la qualité de l'air intérieur, mais pas les risques industriels, laissés à l'Ineris), la mer et le littoral (érosion, pollution des navires). Le dernier axe, transversal, est dédié à l'ingénierie et l'expertise territoriale, qui permet d'accompagner la fabrication de projets de territoire. Le nouveau logo du Cerema veut en témoigner.

« Pour nous les maires, le Cerema est d'utilité publique et synonyme d'expertise de haut niveau », estime Marie-Claude Jarrot, présidente du conseil d'administration du Cerema depuis décembre 2020 et maire de Montceau-Mines (Saône-et-Loire). Mais accéder à cette expertise n'est pas toujours évident. Pour l'instant, cela se fait dans le cadre des marchés publics. A terme, le cadre juridique pourrait être modifié pour transformer le Cerema, actuellement établissement public national, en établissement public local. Les collec-

tivités en seraient alors adhérentes (à l'image du CNFPT) et paieraient pour ses prestations. Cette évolution du statut nécessite un nouveau cadre juridique, prévu dans le projet de loi 4D.

Deux nouvelles délégations pour les Outre-mers

Le Cerema rappelle aussi qu'il va accompagner la mise en oeuvre du plan de relance dans les collectivités à travers plusieurs volets : le programme national Ponts (40 millions d'euros), pour auditer et diagnostiquer environ 100 000 ouvrages d'art des 28 000 petites communes auparavant éligibles à l'Atesat, la réalisation du sentier du littoral dans plusieurs départements, le volet bâtiment et la réhabilitation des friches.

En interne, le Cerema souhaite stabiliser sa dotation et ses effectifs. Son budget, actuellement de 240 millions d'euros, est abondé à 80% par l'Etat. Ses effectifs sont en baisse constante, passant de 3200 collaborateurs en 2014 à 2400 en 2022.

Présent dans 23 villes et totalement déconcentré – « 100 % des agents travaillent hors de Paris » - le Cerema va ouvrir cette année ses premières antennes outre-mer, à Mayotte et en Guyane.

A noter également, l'ouverture imminente d'un portail documentaire en libre accès pour rassembler toute l'expertise du Cerema.

Pour aller plus loin

Le Cerema, partenaire de la future Agence nationale de cohésion des territoires, toujours dans la tourmente

Comment donner au CEREMA les moyens de mener à bien ses missions de service public ?

par Albane Canto



Cerema : vers un changement de statut pour l'expert territorial de l'Etat

Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ambitionne de devenir un établissement public local, sans pour autant abandonner la tutelle de l'Etat. Grâce à ce double statut sans précédent, les collectivités lui commanderaient des prestations sans appels d'offres, selon le modèle « in house » qui s'applique aux sociétés publiques locales ou aux agences d'urbanisme. La loi 4D pourrait servir de vecteur à la transformation annoncée le 28 janvier. Elle se définit comme une « militante des territoires » : successeuse de Pierre Jarlier à la présidence du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), Marie-Claude Jarrot, maire de Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire), amorce son mandat par l'annonce d'une transformation historique. Fonctionnement en régie « De Gaulle a inventé la déconcentration, Mitterrand la décentralisation. Voici l'heure de passer à la mutualisation, à travers une organisation agile et experte, pour reconstruire par la confiance des territoires quelquefois abîmés, mais toujours résilients ». L'exposé des motifs de Marie-Claude Jarrot préside à la refondation annoncée par le Cerema le 28 janvier. Au terme du processus, l'établissement fonctionnerait comme une régie, à la disposition des collectivités dont l'adhésion découlerait d'une cotisation. La nouvelle identité visuelle, où domine la couleur verte, accompagne la métamorphose juridique qui pourrait découler de la loi 4D et de ses textes d'application. Cure d'amaigrissement Le changement de statut prolonge une restructuration de l'expertise territoriale de l'Etat. L'évolution remonte à bien avant la fusion des établissements régionaux et nationaux qui ont donné naissance au Cerema en 2014. Ces entités employaient 4000 personnes en 2005. Il en restait 3200 lors de la création du nouvel établissement qui espère stabiliser son effectif à 2400 en 2022, avec un budget annuel de 240 millions d'euros, dont 190 encore apportés par l'Etat. Ce dernier diminue ses subventions au rythme de 3 à 4 % par an. Fil climatique Au tour du fil conducteur de l'adaptation au changement climatique « qui guidera les politiques publiques des 30 ou 40 prochaines années » selon le directeur Pascal Berteaud, l'activité se déploie dans six axes : infrastructures, bâtiment, risques et nuisances, mer et littoral, et enfin expertise territoriale. Ce dernier domaine « synthétise l'ensemble », souligne le directeur. La restructuration a conduit à éliminer des redondances : les risques industriels relèvent de l'Institut national dédié à ce sujet, tandis que le Centre scientifique et technique du bâtiment concentre la compétence technique liée à la réglementation du bâtiment. Les ponts de la relance Parmi les cinq domaines dans lesquels le Cerema revendique une contribution à la relance, l'audit des ouvrages d'art des 28 000 plus petites communes de France apporte une illustration frappante, chiffrée à 40 millions d'euros, de sa capacité à répondre au besoin d'ingénierie territoriale. Outre la recherche de financements pour une remise en état du patrimoine dont la moitié arrive en fin de vie, cette prestation précède une expérimentation sur les « ponts connectés ». « A l'avenir, ce dispositif nous évitera le recours systématique aux visites », espère Pascal Berteaud. S'agissant des friches, autre domaine de contribution du Cerema à la relance, la présidente se réjouit d'une « aide à la gestation d'une vision globale ». A

Montceau-les-Mines, Marie-Claude Jarrot l'expérimente avec bonheur dans l'ancienne usine de pantoufles de l'hypercentre, comme dans le site de l'ex centrale thermique, en proche périphérie. Cette expérience justifie l'espoir que la nouvelle présidente souhaite partager en priorité avec les territoires ruraux et les villes moyennes, à l'image du département de Saône-et-Loire dont elle préside l'association des maires : un espoir fondé, répète-t-elle, sur « la confiance inspirée par une expertise publique de haut niveau ».



Le Cerema opère sa mue autour de l'adaptation au changement climatique

Mobilités, adaptation des bâtiments aux enjeux climatiques, reconquête des friches industrielles, prise en compte des risques littoraux... le Cerema réinvente son expertise au prisme de l'adaptation au changement climatique en s'affirmant comme un partenaire clé des acteurs territoriaux. Une nouvelle identité qui coïncide avec l'arrivée d'une nouvelle présidente, Marie-Claude Jarrot, élue de terrain pour qui la résilience des territoires est un enjeu essentiel.

Publié le 29 janvier 2021 , par Philie Marcangelo-Leos /MCM Presse pour Localtis

Environnement, Transport mobilité durable, Plan de relance

Nouveau logo, nouvelle signature "Climat et territoires de demain", positionnement affirmé autour de l'adaptation au changement climatique, gouvernance renouvelée, fonctionnement optimisé... Marie-Claude Jarrot, la présidente du conseil d'administration, et Pascal Berteaud, le directeur général, présentaient à la presse, ce 28 janvier, la nouvelle identité du Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), réformé pour accompagner les transitions, notamment écologique et énergétique, au plus près des territoires.

Un projet de transformation et de modernisation engagé par son prédécesseur, Pierre Jarlier, que la toute nouvelle présidente (son élection remonte à début décembre) devra porter, notamment lors des prochains rendez-vous qui seront décisifs : ceux du projet stratégique (2021-2024) et du contrat d'objectif et de performance (COP) qui devrait être adopté au premier trimestre 2021. Celle qui s'est présentée dans son propos introductif, comme "une militante des territoires" veut avant tout leur redonner de l'espoir et des perspectives dans ce contexte de crise sanitaire. "Les maires peuvent trouver auprès du Cerema un capital confiance et un solide appui à l'ingénierie", explique Marie-Claude Jarrot. Maire de Montceau-les-Mines depuis 2014, présidente de l'Association des maires de Saône-et-Loire, conseillère régionale et représentante de l'Association des maires de France auprès de la Coordination des employeurs territoriaux, de par ses multiples casquettes, la nouvelle présidente est particulièrement impliquée localement, notamment sur la question des friches industrielles.

Six thématiques, un fil conducteur

Augmentation des températures, îlots de chaleur urbains, augmentation du niveau de la mer, feux de forêt, exposition des populations aux risques climatiques..., "la question de l'adaptation au changement climatique sera l'enjeu des 20 prochaines années", martèle le directeur, Pascal Berteaud, un ingénieur général des Ponts, des Eaux et des Forêts. Une boussole qui conduit le Cerema

à recentrer son expertise de référence sur six grands domaines de compétences : l'efficacité énergétique des bâtiments, les mobilités (développement des coronapistes de vélo, par exemple), les infrastructures de transport (notamment la vulnérabilité des routes, chaussées, ouvrages d'art au climat), les risques et nuisances (travail sur la résilience des territoires face aux géorisques), mer et littoral (recul du trait de côte en particulier), et enfin, l'expertise et l'ingénierie territoriale, domaine d'activité transversal aux cinq autres. Son objectif : apporter des solutions "sur mesure" aussi bien aux collectivités, qu'aux maîtres d'ouvrages, aux entreprises et aux porteurs des politiques publiques. Car en la matière, les réponses sont "d'abord locales". Le maillage territorial de l'établissement, gage d'une proximité opérationnelle, fait partie des atouts. La création d'une délégation dédiée à l'Occitanie viendra renforcer sa capacité d'action dans la région. En 2021, le Cerema concrétisera également le développement de sa présence outre-mer à travers une délégation dédiée. Et son nouvel Institut Carnot Clim'adapt permettra de développer des projets partenariaux de recherche et développement dans les domaines des infrastructures, de l'aménagement urbain, des mobilités et des risques naturels, qui sont dans l'ADN du Cerema.

Embarquer les collectivités dans la relance

En tant qu'opérateur d'État, le Cerema jouera un rôle majeur dans la mise en œuvre de plusieurs chantiers du plan de relance. C'est le cas du programme national "Ponts" ouvert à 28.000 communes pour le recensement de leurs ouvrages et d'un premier diagnostic des travaux d'entretien nécessaires. Un budget de 40 millions d'euros qui trouve également sa concrétisation dans l'appel à projets "Ponts connectés", alternative aux visites de surveillance. Le Cerema a aussi été choisi pour piloter dans le cadre de France Relance, l'opération Sentier littoral-La France-vue- sur-Mer, mise en place pour deux ans avec un budget sanctuarisé de 5 millions d'euros pour ouvrir de nouveaux tronçons libres d'accès, assurer des continuités de parcours, les valoriser et les rendre attractifs. L'établissement vient d'ailleurs de lancer avec l'Association nationale des élus du littoral (Anel) un appel à partenaires pour développer, expérimenter et valoriser des démarches intégrées d'aménagement du littoral.

Sur les friches, véritable cheval de bataille de Marie-Claude Jarrot, élue d'un territoire en mutation post-industrielle et en reconstruction, le plan de relance a prévu 300 millions d'euros, dont 40 millions pour la dépollution des sols gérés par l'Ademe et 1 million par le Cerema "pour produire des outils de recensement et de qualification". Cet été, l'établissement a dévoilé pour le compte du ministère de la Transition écologique une première version de l'outil en ligne Cartofriches. Autre chantier colossal, celui de la rénovation des bâtiments tertiaires publics, la présidente a entre autres évoqué le sujet des médiathèques, "il y fait froid l'hiver, ce sont des fours l'été et les agents ne peuvent y travailler correctement".

Vers une évolution du statut

"Pour plus d'efficacité, de réactivité et un accompagnement financier plus ouvert des collectivités", le Cerema réfléchit à la mise en œuvre d'une quasi-régie conjointe avec l'État et les collectivités locales. Un peu sur le modèle du CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale), les collectivités seront adhérentes moyennant une cotisation modeste. "La loi 4D pourrait ain-

si servir de véhicule juridique pour porter cet enjeu", a précisé Marie Claude Jarrot. Cette évolution du statut du Cerema devrait permettre d'alléger les procédures du code des marchés publics tout en sécurisant la commande publique des collectivités, de manière à ce que cet établissement public d'État porteur d'une mission d'adaptation au changement climatique puisse se rapprocher des territoires. Le Cerema, dont le budget total représente 242 millions d'euros en 2020 (dont 83% apportés par l'État), a été confronté rapidement après sa création à une diminution très significative de ses moyens (baisse de subvention de 3% à 4% par an depuis 2017). Une contrainte financière qui se cumule à une chute des effectifs de 80 à 100 personnes par an (passé de 4.000 personnes à 2.400 d'ici 2022). Conscient de cette difficulté, le Cerema doit développer son offre de services auprès des collectivités et apporter son soutien à l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) à qui il est lié par une convention. Le nouveau directeur stratégie et communication, Pascal Terrasse, a enfin insisté sur la volonté de passer "d'une culture des guides papier" à une ouverture maximale des données. Avec ses 2.500 publications par an, le Cerema ouvrira d'ici trois semaines un portail documentaire qui sera gratuit et ouvert à tous. Une plateforme collaborative, "agrégation des données provenant d'autres opérateurs dans un esprit collaboratif", devrait également voir le jour.

Aménagement et foncier, urbanisme, Développement économique

Aménagement et foncier, urbanisme, Environnement, Infrastructures numériques, THD

Transport mobilité durable, Environnement

Efficacité énergétique des bâtiments publics

Environnement

Transport mobilité durable, COVID-19

Transport mobilité durable, COVID-19

Aménagement et foncier, urbanisme



<https://www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/2021-01/Es0s8PgWMAcS-pyW.jpg>

@CeremaCom/ Marie-Claude Jarrot et Pascal Berteaud

par Philie Marcangelo-Leos Mcm



Cerema : transformation en « quasi-régie » envisagée pour faciliter l'action auprès des collectivités

Paris - Publié le lundi 1 février 2021 à 11 h 00 - Actualité n° 206848 • Transformation du Cerema en « quasi-régie » envisagée pour « alléger les procédures du code des marchés et se rapprocher des territoires » ;

- priorité à l'adaptation au changement climatique comme « fil conducteur » dans les prestations d'accompagnement aux collectivités ;
- repositionnement sur 6 champs d'intervention : expertise et ingénierie territoriale, bâtiment, mobilités, infrastructures de transport, environnement et risques, mer et littoral ;
- accompagnement les projets développés dans le cadre du plan de relance en 2021 et 2022.

Telles sont les évolutions de l'établissement public annoncées lors d'un séminaire le 28/01/2021. Le Cerema a présenté son projet de transformation et de modernisation pour la période 2020-2030, voté en conseil d'administration le 16/07/2020. Sa mise en œuvre, qui a débuté le 01/01/2021, sera portée par Marie-Claude Jarrot , présidente du conseil d'administration élue en décembre 2020, en remplacement de Pierre Jarlier

Évoquée depuis 2018, la transformation du Cerema en « quasi-régie » consisterait à adopter un modèle d'intervention « in house » à la manière des SPL

et des agences d'urbanisme. Le Cerema, qui verrait son statut évoluer d' EPCA

à EPL, fonctionnerait en régie à laquelle les collectivités adhéreraient moyennant une cotisation. Les collectivités pourraient lui demander des prestations sans appel d'offres. « Cela assurera une sécurisation des interventions mais également une gouvernance partagée entre les collectivités et l'État et un accompagnement financier plus ouvert », indique le Cerema.

Cette transformation suppose d'étudier « une participation effective des collectivités intéressées à la gouvernance de l'établissement », selon un rapport d'évaluation des stratégies d'intervention du Cerema publié par le CGEDD

en juin 2018. L'évolution du statut du Cerema fait partie des propositions du projet de loi 4D

(Différenciation, décentralisation, déconcentration, décomplexification), présenté par Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, le 17/12/2020.

L'intervention en « quasi-régie »

« La quasi-régie est la posture la plus courante pour les prestations du Cerema . Cette modalité est expressément visée par la loi fondatrice, qui stipule en son article 45 que “l’État peut faire appel au Cerema dans le cadre des dispositions du 1° de l’article 3 du code des marchés publics” (disposition du CMP reprise par l’article 17-I de l’ordonnance du 23/07/2015 relative aux marchés publics).

Ces dispositions imposent notamment que l’État exerce sur le Cerema un contrôle analogue à celui qu’il exerce sur ses propres services - ce qui est au demeurant le cas, s’agissant d’un opérateur financé à près de 90 % sur une subvention inscrite au budget du MTES - et que le Cerema réalise plus de 80 % de son activité dans le cadre de tâches qui lui sont confiées par l’État ou par d’autres personnes morales contrôlées par ce dernier.

En application de l’alinéa III de l’article 17 de ladite ordonnance, une intervention en quasi-régie est également possible pour le Cerema à l’adresse des collectivités territoriales en situation de pouvoir adjudicateur, sous réserve que ces dernières exercent sur l’établissement un contrôle identique à celui exercé sur leurs propres services, ce contrôle étant en ce cas de nature conjointe. Toutefois, l’ordonnance prévoyant que ce contrôle est supposé effectif lorsque chaque pouvoir adjudicateur participe pleinement aux organes de gouvernance, cette condition ne peut être considérée comme satisfaite dans la situation actuelle , où seule une représentation indirecte des collectivités territoriales a été mise en place, au travers de leurs associations respectives, qui en outre ne sont pas pouvoirs adjudicateurs pour les membres qui les constituent.

Si cette voie d’intervention in house était envisagée pour les collectivités , il conviendrait d’étudier, dans des instances locales de gouvernance de l’établissement tels les comités d’orientation territoriaux (COT), les modalités d’une participation effective des collectivités intéressées à la gouvernance de l’établissement pour que cette condition soit remplie (modèle établissement public local ou modèle associatif) », indique le CGEDD en juin 2018.

La transformation du Cerema en quasi-régie est également mentionnée par le syndicat Force ouvrière dans ses revendications pour « une consolidation du Cerema », publiées en avril 2018. « Confier une part de la gestion de la SCSP au CGET, pour permettre au Cerema de travailler pour les collectivités, tout en restant financé par l’État (et en demeurant un établissement en quasi-régie vis-à-vis de l’État). »

Le syndicat appelait également à « assurer la relation de quasi-régie horizontale entre l’ANCT et le Cerema, afin de lui permettre de passer des commandes directes au Cerema ».

Jurisprudence « in house »

« La jurisprudence in house a été élaborée progressivement par la CJCE. La notion de “in house” qualifie les relations contractuelles entre d’une part un pouvoir adjudicateur, dont les collectivités territoriales, et d’autre part une entité qui en est distincte mais proche comme le serait un service interne du pouvoir adjudicateur. La CJCE a posé les critères de base de la notion de “in house” dans l’arrêt Teckal (18/11/1999). Ainsi, cette jurisprudence suppose que deux conditions soient remplies : la collectivité territoriale exerce sur la personne en cause un contrôle analogue à celui qu’elle exerce sur ses propres services et

cette personne réalise l'essentiel de son activité avec la ou les collectivités qui la détiennent.

À partir de 2005, plusieurs arrêts sont venus affiner la notion de 'in house'. Néanmoins, il convient de noter que cette jurisprudence n'est pas stabilisée, certains arrêts sembleraient même être en contradiction les uns avec les autres. L'arrêt Stadt halle (11/01/2005) a opéré une nette réduction des cas de contrats 'in house'. En effet, dès lors qu'il y a participation privée dans le capital d'une société dont une collectivité est actionnaire, cette dernière ne peut exercer un contrôle analogue à celui qu'elle exerce sur ses propres services.

2 arrêts ont précisé le critère du contrôle analogue. Dans le cas d'une société dont le capital est détenu par plusieurs collectivités dont aucune ne détient la majorité, il ne peut être considéré que ces collectivités exercent un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services (arrêt Coname, 21/07/2005). Par conséquent, cela suppose qu'une des collectivités détienne la majorité du capital de la société en question. Ce contrôle doit permettre par ailleurs à l'autorité publique d'influencer de façon déterminante les décisions de la société, par exemple en désignant la majorité des membres du conseil d'administration de la société (arrêt Brixen, 13/10/2005).

2 autres arrêts (arrêt Carbotermo, 11/05/2006, et arrêt Asemfo, 19/04/2007) ont introduit une certaine incertitude dans l'analyse de la notion de contrôle analogue. Ils indiquent que dans le cas où plusieurs collectivités détiennent une entreprise, la condition du contrôle analogue peut être satisfaite si cette entreprise effectue l'essentiel de son activité non pas nécessairement avec telle ou telle de ces collectivités, mais avec ces dernières prises dans leur ensemble. Cela signifierait que toutes les collectivités actionnaires d'une SPLA pourraient passer directement des contrats avec cette société.

En tout état de cause, ce sont les statuts de chaque société qui permettront au juge de déterminer dans quelle mesure le contrôle exercé par la ou les collectivités est effectivement 'analogue'. »

DGFIP, DGCL



ITION ÉCOLOGIQUE, REJOINT LE CEREMA

M. Olivier LAROUSSINIE, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, jusqu'alors délégué adjoint à la mer et au littoral et adjoint au directeur des affaires maritimes au ministère de la Transition écologique, rejoint le CEREMA

M. Olivier LAROUSSINIE, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, jusqu'alors délégué adjoint à la mer et au littoral et adjoint au directeur des affaires maritimes au ministère de la Transition écologique, rejoint le CEREMA

M. Olivier LAROUSSINIE, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, jusqu'alors délégué adjoint à la mer et au littoral et adjoint au directeur des affaires maritimes au ministère de la Transition écologique, rejoint le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) en qualité de directeur-délégué planification maritime et grands projets.

Né en 1963, ancien élève de l'École polytechnique (1963) et de l'École nationale du génie rural, des eaux et forêts, M. Olivier LAROUSSINIE fut affecté en 1998 à l'Office national des forêts dans les Alpes de Haute-Provence, avant d'être nommé coordinateur du groupement d'intérêt scientifique recherche forestière Silvolab en Guyane, puis à Paris. Directeur du groupement d'intérêt public Écosystèmes forestiers (2001-2003), il fut nommé en 2003 adjoint au sous-directeur des espaces naturels et chef du bureau des parcs naturels nationaux et des réserves naturelles au ministère de l'Écologie et du Développement durable. Directeur général de l'Agence des aires marines protégées (2007-2016) et parallèlement préfigurateur de l'Agence française pour la Biodiversité (2015-2016), M. Olivier LAROUSSINIE était, depuis

juin 2016, délégué adjoint à la mer et au littoral et adjoint au directeur des affaires maritimes au ministère de la Transition écologique.

Les nouvelles orientations du CEREMA ont été présentées

La présidente du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) Mme Marie-Claude JARROT, maire (LR) de Montceau-Les-Mines, conseillère régionale de Bourgogne Franche-Comté, et son directeur général, M. Pascal BERTEAUD, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, ont présenté hier les nouvelles orientations du Centre, dont les statuts vont évoluer (cf. BQ du 22/01/2021).

Préparant son projet stratégique 2021-2024, le CEREMA devrait aller vers un système de quasi-régie, afin d'alléger les procédures du code des marchés tout en sécurisant la commande publique des collectivités territoriales, afin de renforcer les liens avec les territoires. Cela doit assurer une "sécurisation des interventions" et une "gouvernance partagée entre les collectivités et l'État et un accompagnement financier plus ouvert".

Alors que les Ponts et chaussées, le Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU) et le Centre d'études techniques de l'Équipement (CETE) ont fusionné au sein du CEREMA, ce dernier veut présenter "une approche globale de l'aménagement des territoires", notamment sur la question climatique, en "éclairant les choix des décideurs publics".

Le CEREMA interviendra sur six grands domaines de compétences : intégrer le changement climatique au plus tôt dans les stratégies de territoire, rendre les bâtiments verts et intelligents, favoriser les mobilités durables, adapter les infrastructures au changement climatique, prévenir et faire face aux risques naturels, et comprendre, anticiper et accompagner l'évolution des territoires littoraux.

Le CEREMA participera au Plan de relance lancé en septembre 2020, en travaillant à l'accélération de l'ouverture des sentiers littoraux et en les valorisant, en accompagnant les collectivités dans l'entretien des ouvrages d'art (l'on compte entre 90 et 100 000 ouvrages communaux, dont la valeur est estimée entre 30 et 40 milliards d'euros, le programme national Ponts lancé dans le cadre de France relance, étant piloté par le CEREMA), en aidant les collectivités dans la reconversion des friches, pour atteindre l'objectif de "Zéro Artificialisation Nette) et en favorisant l'ancrage territorial et la proximité.

Le CEREMA doit en outre s'implanter de façon pérenne en Guyane, à La Réunion et à Mayotte, et créera une direction déléguée dédiée à l'Outre-mer.

Enfin, nouveau dispositif CeremaLab est dédié aux PME innovantes et aux startups, pour accélérer leurs projets et renforcer leur impact sur les territoires en termes d'innovation et d'emploi, avec une expertise technique.

■



Le Cerema mise sur un rapprochement avec les collectivités

Le Cerema se recentre sur les bâtiments verts, les mobilités, l'adaptation au changement climatique, les risques, le littoral et l'ingénierie territoriale. Un changement de son statut est envisagé pour faciliter ses échanges avec les collectivités.

Le statut du Cerema pourrait évoluer vers un établissement public local

« Dans le projet stratégique que nous avons bâti pour le Cerema, nous nous sommes recentrés sur six sujets », explique Pascal Bertheaud, directeur général du Cerema. Nous devons garantir de ne pas être deux à faire la même chose. Nous avons examiné nos activités menées pour l'État et les collectivités avec cette optique ». L'une des missions de l'établissement public est de produire des méthodes et construire de l'expertise pour appuyer l'évolution des territoires de demain. Désormais le champ d'étude sera resserré. « Un rapport de la Cour des comptes montre que certains établissements publics étaient redondant dans leurs activités », indique Pascal Terrasse, directeur délégué à la stratégie et aux relations extérieures. Le Cerema a anticipé ce rapport ». Par exemple, l'établissement public a laissé à l'Ineris les questions liées aux risques industriels et des règles de la construction au CSTB.

Parmi les axes retenus dans sa nouvelle stratégie, il conserve son expertise sur la résilience des territoires. « Le fil directeur de notre action est l'adaptation au changement climatique, assure Pascal Bertheaud. Il faut bien évidemment lutter contre celui-ci. Mais quel que soit l'efficacité de nos actions, dans 20 à 30 ans le climat sera différent et l'enjeu de notre société est de nous adapter pour que nous vivions aussi bien ». De la même manière, le Cerema continuera d'accompagner l'évolution des territoires littoraux. Il restera présent également dans le domaine de la performance énergétique des bâtiments, des mobilités durables ainsi que des risques naturels. « Le sixième axe est une synthèse des cinq autres : la capacité à aller chercher les spécialistes pour accompagner les projets pour repenser ce que seront les territoires dans 30 ans », indique le directeur général Pascal Bertheaud.

Une baisse de crédit depuis 2017

Ce recentrage trouve également sa source dans la baisse des crédits auquel l'établissement a dû faire face. Le budget de ce dernier est en effet approvisionné à 80 % par l'État. Les 20 % restant proviennent de l'Europe, des entreprises et des collectivités. Au total, l'établissement dispose d'environ 240 millions d'euros par an. « Nous avons un débat lourd avec l'État car il nous a réduit nos subventions de 3 à 4 % par an depuis 2017 et nous avons également dû nous séparer de 80 à 100 personnes par an », note Pascal Bertheaud. Ce qui nous a amené à la restructuration. L'objectif est d'arriver à stabiliser l'objectif et les dotations de l'État et rentrer dans une relation avec les collectivités qui ne soient plus dans une logique ponctuelle ».

Aujourd'hui, le Cerema intervient généralement en convention de partenariat avec les collectivités sur un sujet commun d'étude. Le coût global de la recherche est ensuite partagé par l'ensemble des acteurs. Mais ces montages sont compliqués à monter. « Nous avons du mal à trouver la façon juridique de procéder, pointe Pascal Berteaud. Parfois nous passons par un partenariat public-public mais ce n'est pas toujours le cas. Notre expertise a vocation à être mise à disposition de l'ensemble des acteurs publics. Une manière de le faire serait d'en faire un établissement public local ».

La boîte à outils pour encourager l'innovation du Cerema

Accompagner les entreprises dans leurs projets de développement produits ou services en lien avec les domaines d'activité du Cerema : c'est l'objectif du CeremaLab. Avec ce dispositif, l'établissement public propose aux PME innovantes et aux startups son expertise, sa capacité de recherche et développement, ses plateformes technologiques et ses capacités d'expérimentation. Ce dernier s'inscrit dans le réseau d'incubateurs Greentech du Ministère de la Transition écologique.

Autre outil d'accompagnement des entreprises et les collectivités territoriales : l'Institut Clim'adapt. Labellisé Institut Carnot, ce dernier vise le développement de projets partenariaux d'adaptation au changement climatique. Ces derniers pourront porter sur la conception des infrastructures, des bâtiments, la maintenance, l'intégration aux territoires, l'adaptation aux nouveaux systèmes de mobilité et aux enjeux climatiques.

Vers un changement de statut

Dans le futur projet de loi 4 D en attente depuis plusieurs mois, un article devrait faciliter ces échanges. Il permettrait au Gouvernement de modifier le statut du Cerema par ordonnance. Ce dernier pourrait alors évoluer pour profiter des bénéfices d'une quasi-régie. « Il y a des outils à inventer. Avec la régie, les collectivités adhérentes moyennant une cotisation modeste, pourraient travailler avec le Cerema plus simplement », détaille Marie-Claude Jarrot, présidente du conseil d'administration du Cerema depuis décembre dernier.

Parmi les nouveautés à noter, l'établissement va compléter son maillage territorial. Aujourd'hui, présent dans 23 villes, il prévoit d'installer une délégation dédiée à l'Occitanie mais également s'implanter de façon pérenne en Guyane, à la Réunion et à Mayotte.

Une ressource en accès libre

L'établissement prévoit également un accès libre à ses travaux d'ici les prochaines semaines. La loi pour une République numérique dite loi Lemaire impose en effet aux administrations de publier en ligne les données qui présentent un intérêt économique, social, sanitaire ou environnemental. Une importante ouverture à la connaissance donc mais également le tarissement d'une source de financement pour l'établissement.

De la même manière, une plateforme collaborative co-construite avec les collectivités devrait également voir le jour. Enfin, le Cerema compte développer son volet formation pour ses partenaires.

Un ensemble d'évolutions matérialisées par un nouveau logo : « Par sa forme hexagonale, le Cerema réaffirme formellement qu'il est au service des territoires , note le service communication du Cerema. Les cinq couleurs qui le composent représentant un domaine de compétence de l'établissement ».



https://www.actu-environnement.com/images/illustrations/news/36970_large.jpg



Le Cerema repense son positionnement pour mieux accompagner les mutations des territoires

INGENIERIE TERRITORIALE. Le Cerema adopte une nouvelle identité visuelle et opère un recentrage de ses activités afin de concentrer son offre sur les domaines d'expertise où il est le plus légitime.

Une rationalisation pour plus d'efficacité, alors que l'Etat impose des coupes dans les budgets et les effectifs à son opérateur depuis quelques années.

Subissant depuis 2017 une baisse d'environ 3 ou 4% par an de sa subvention accordée par l'Etat, qui représente 80% de son budget global, et devant composer avec une réduction de ses effectifs compris entre 80 et 100 personnes par an, pour arriver d'ici à 2022 à 2.400 collaborateurs contre 3.200 au départ, le Cerema n'avait sans doute pas d'autre choix que de se réorganiser. Alors, bien sûr, ce n'est pas la raison mise en avant pour expliquer les changements annoncés en ce début d'année 2021, mais il fait peu de doutes qu'elle n'y est pas totalement étrangère.

"La question de la transition écologique et de l'adaptation au changement climatique forment la ligne directrice majeure pour élaborer une expertise dans l'aménagement", explique plutôt Pascal Berteaud, le directeur général qui estime que la crise sanitaire a exacerbé ces préoccupations. "Dans 20 ou 30 ans, que nous le voulions ou non, le climat sera différent, poursuit-il. Notre société doit s'adapter, et adapter dans le même temps les infrastructures et nos modes de vie pour que nous vivions aussi bien demain qu'aujourd'hui." La question du climat et cette vision prospective traversent ainsi toutes les thématiques abordées par le Cerema, qui adopte une nouvelle signature : "Climat et territoires de demain"

Recentrage sur 6 thématiques A partir de cette idée, "nous avons recentré notre activité en prêtant attention à ne conserver que les domaines où nous sommes les plus légitimes et les plus compétents dans la sphère publique", insiste le directeur général. A commencer par les infrastructures, routes et ouvrages d'art, "avec une forte préoccupation concernant la façon dont nous pouvons les faire évoluer en fonction du climat". Vient ensuite le bâtiment. Ici, le Cerema abandonne tout ce qui touche aux modes constructifs, "le CSTB est plus compétent que nous", pour se concentrer sur l'efficacité énergétique et les questions liées à l'usage. La mobilité reste aussi dans le champ d'expertise de l'opérateur, tout comme les questions d'érosion ou de recul du trait de côte dans le domaine de la mer et du littoral. Du côté de la santé et de l'environnement, le Cerema se recentre plus particulièrement sur le sujet des nuisances et des risques, avec en lame de fond la thématique de la résilience des territoires. La dernière est "un peu la synthèse des cinq autres, puisqu'elle réside dans l'intégration dans les territoires, afin d'aider à concevoir les projets, d'imaginer à quoi ils ressembleront dans 30 ans et étudier le chemin pour y parvenir", décrit Pascal Berteaud. "Capital confiance" et "expertise de haut niveau" sans concurrencer le privé Ces changements coïncident également avec l'ar-

rievée d'une nouvelle présidente, Marie-Claude Jarrot, maire de Montceau-les-Mines, qui a succédé en décembre 2020 à Pierre Jarlier. Pour elle, le Cerema bénéficie d'un très grand "capital confiance" et d'une "expertise de haut niveau". Elle espère durant son mandat pouvoir mieux faire connaître cette offre, afin que les collectivités de toute taille puissent l'utiliser "et profiter de ses services". L'idée n'est pas de concurrencer les autres opérateurs de l'Etat, ni même le privé, assure Pascal Berteaud. D'ailleurs, "quand une offre privée existe et répond bien aux questions, nous n'intervenons pas, ou de façon très exceptionnelle. Le Cerema se positionne davantage en amont, dans la recherche et la définition des projets, quand une collectivité est incapable d'aller chercher un bureau d'études privé car elle ne dispose pas de cahier des charges". Un changement de statut espéré. L'expertise du Cerema a vocation à être mise à disposition de l'ensemble des acteurs publics. Dans le cadre de programmes d'appui, notamment ceux pilotés par l'Agence nationale de Cohésion des territoires, le Cerema intervient si une collectivité locale le demande. "Les 3 ou 5 premiers jours sont gratuits, ensuite, nous mettons en place un coût assez faible, souvent autofinancé en partie par le Cerema lui-même", explique Pascal Berteaud. Mais parfois, la forme juridique idéale est difficile à trouver.

à lire aussi

Ponts et voies fluviales : le plan de relance en soutien pour 2021

Pascal Berteaud nommé directeur général du Cerema Marie-Claude Jarrot pousse aussi une idée pour être encore un peu plus proche des besoins du terrain : celle de pouvoir travailler en régie avec le Cerema. "Moyennant une adhésion et une cotisation modeste, les collectivités locales pourraient ainsi bénéficier plus facilement de l'expertise, des diagnostics, de l'ingénierie bien en amont de ce tiers de confiance. Un service payant." Mais pour cela, l'établissement public national doit devenir un établissement public local... et même les deux à la fois pour pouvoir continuer à servir autant les territoires que les administrations de l'Etat. Ce qui implique de réfléchir à une nouvelle forme juridique où l'Etat et les collectivités locales détiennent une partie du pilotage, un nouveau statut inexistant à ce jour. Cette évolution devrait faire partie du projet de loi 4D, s'il peut aboutir avant la fin du quinquennat.



https://www.batiactu.com/images/auto/620-465-c/20180503_122154_pascalberteaudcerema.jpg

Pascal Berteaud DG Cerema © Cerema

EFFICIENCE
cheminées
Poujoulat

1 seul conduit
pour l'arrivée d'air
et l'évacuation
des fumées

https://batiregie.batiactu.com/cap_pub/scripts/visu.php?v=87511&get_code_image



Le Cerema se réorganise pour mieux accompagner les territoires

Le Cerema procède à une réorganisation de ses activités afin de recentrer son offre sur six domaines d'expertise axés sur la résilience des territoires.

Une nouvelle identité visuelle et un nouveau programme d'action pour les prochaines années...La nouvelle organisation a été adoptée jeudi 28 janvier par le Cerema (centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement). Cette mue intervient après une baisse de subvention accordée par l'État au centre et coïncide avec l'arrivée de la nouvelle présidente, Marie-Claude Jarrot, élue de terrain pour qui la résilience des territoires est un enjeu essentiel.

Dans le cadre du recentrage de ses activités, le Cerema accompagnera les territoires engagés dans le Plan de relance en focalisant son action sur six domaines d'intervention liés à l'adaptation au changement climatique. « Nous avons recentré notre activité en ne conservant que les domaines où nous sommes les plus légitimes et les plus compétents dans la sphère publique », a souligné Pascal Berteaud, directeur général du Cerema.

Ainsi, les nouveaux champs d'expertises promus par l'opérateur concerneront d'abord les infrastructures et ouvrages d'art. Ensuite, la mobilité et le bâtiment en délaissant les modes constructifs pour se focaliser sur l'efficacité énergétique. Les questions d'érosion liées la mer et le littoral. Enfin, le Cerema se focalisera sur les sujets de nuisances et des risques en relation avec la santé et l'environnement.

Une future implantation en Outre-mer

Le centre prépare également son Contrat d'objectifs et de performance pour les dix prochaines années. Il s'ouvrira aux acteurs économiques locaux et aux porteurs d'innovation au travers du dispositif CeremaLab. Pour plus de réactivité et un accompagnement financier plus ouvert aux collectivités, le Cerema prévoit la mise en place d'une régie conjointe avec l'État et les collectivités territoriales.

Ainsi, dans le cadre de programmes d'appui pilotés par l'Agence nationale de Cohésion des territoires, l'opérateur interviendra à la suite d'une demande formulée par une collectivité locale. « Les 3 ou 5 premiers jours sont gratuits, ensuite, nous mettons en place un coût assez faible, souvent autofinancé en partie par le Cerema lui-même », explique Pascal Berteaud.

Soucieux de proposer son expertise à l'internationale, le Cerema entend s'implanter en Guyane, à la Réunion et à Mayotte en 2021, et créera une direction déléguée dédiée à l'Outre-mer.

Une nouvelle identité visuelle

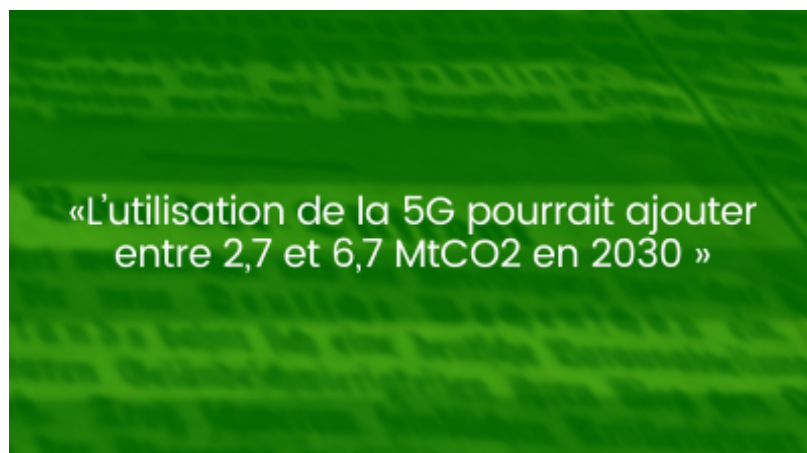
Pour accompagner son changement de cap, le Cerema s'est également doté d'un nouveau logo. Par sa forme hexagonale, « le Cerema réaffirme formellement qu'il est au service des territoires ». Les cinq couleurs qui le composent représentent un domaine de compétence particulier. Quant à la question du climat qui est prépondérante dans toutes les thématiques abordées par le Cerema, apparaît dans cette nouvelle identité à travers la nouvelle signature : « Climat et territoires de demain ».

Compte :

production@edd.fr



https://www.environnement-magazine.fr/e-docs/00/02/04/C0/cerema-reorganise-pour-mieux-accompagner-les-territoires_620x350.jpg



https://www.environnement-magazine.fr/generique/inclusions/chiffre/chiffre_mini_em.png?date=20210201154946





Le Cerema opère sa mue

Le Cerema opère sa mue en se positionnant comme un tiers de confiance engagé pour affronter les défis des territoires. Cette évolution se traduit par une nouvelle identité visuelle et coïncide avec l'arrivée d'une nouvelle présidente, Marie-Claude Jarrot, élue de terrain pour qui la résilience des territoires est un enjeu concret et essentiel.

Sous l'impulsion de Marie-Claude Jarrot, le conseil d'administration aura pour tâche de guider l'établissement dans la nouvelle étape de son développement.

En matière, notamment, de mobilité, d'adaptation des bâtiments aux enjeux climatiques, de reconquête des friches industrielles mais aussi de prise en compte des risques littoraux, le Cerema accompagne les territoires « de bout en bout » pour les aider à gérer l'inévitable et à éviter l'ingérable.

Afin de clarifier son action, le Cerema se positionne sur six grands domaines d'expertise tous liés à l'adaptation au changement climatique. Participant activement au plan de relance engagé par l'Etat, il propose des solutions sur-mesure aux collectivités, maîtres d'ouvrage, entreprises ou porteurs des politiques publiques.

Son nouvel Institut Carnot Clim'adapt renforce l'accompagnement du Cerema aux collectivités s'engageant dans une transition vers une économie sobre en ressources, décarbonée et respectueuse de l'environnement.

Le Cerema prépare aujourd'hui son projet stratégique et son Contrat d'objectifs et de performance pour les dix prochaines années. Il s'ouvre aussi aux acteurs économiques locaux et aux porteurs d'innovation au travers du dispositif CeremaLab.

Pour plus d'efficacité, de réactivité et un accompagnement financier plus ouvert des collectivités, il réfléchit à la mise en œuvre d'une quasi régie conjointe avec l'État et les collectivités territoriales, indique le communiqué.

Marie-Claude Jarrot, présidente du Cerema, les friches, son cheval de bataille



Elle se définit comme une élue locale qui milite pour les territoires. C'est notamment avec cette caractéristique que Marie-Claude Jarrot a été élue présidente du Cerema (Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) le 3 décembre dernier. Cette fin de semaine, madame le maire de Montceau a participé en compagnie du directeur de cet organisme public, Pascal Berteaud, l'homme au noeud papillon et ingénieur des ponts et chaussées, à la conférence de presse de rentrée par visio-conférence.

Outre définir la nouvelle stratégie du Cerema, celle en particulier d'aider les collectivités à l'aménagement du territoire en prenant en compte le changement climatique, « il faudra nous adapter car d'ici 20/30 ans, le climat sera différent », Pascal Berteaud a rappeler les domaines d'activités dans lesquelles oeuvre le Cerema : les infrastructures routières, les ouvrages d'art, le bâtiment et ses efficacités énergétiques, comment penser ce que sera le territoire dans 30 ans et comment y arriver. « Le Cerema doit répondre à l'attente des élus locaux, aux maires que je représente qui conjuguent au quotidien la transition écologique » mentionne madame la présidente. « Je rénove, je réhabilite, je construis avec l'appui du Cerema qui est au service des maires » ajoute-t-elle.

« Nous pouvons ainsi mobiliser nos experts dans le cadre du plan de relance », précise le directeur. Le Cerema est là pour auditer, diagnostiquer pour les travaux avant de mettre en place un financement. Un processus parfaitement adapté pour lutter contre les friches industrielles qui empoisonnent la vie des maires, un domaine sur lequel Marie-Claude Jarrot est intervenue. « C'est mon cheval de bataille. Quand j'ai été élue, j'ai hérité d'un passé industriel très riche à Montceau-les-Mines ». Et prendre en exemple cette ancienne usine de pantoufles (Loison) et l'usine thermique (Lucy). « On ne pouvait pas laisser Loison s'écrouler ». Avec l'opération coeur de ville, la friche laissera place à des logements qui ne manque pas de soulever le problème du financement en particulier de la destruction et de la vision globale du projet. C'est précisément-là que le Cerema peut intervenir avec son expertise ».

Le Cerema a donc pour but de mieux se faire connaître auprès des collectivités, car « il peut intervenir bien en amont des appels d'offres » souligne encore Marie-Claude Jarrot.

Pascal Berteaud : « les médias parlent peu d'adaptation, contrairement aux maires »

📅 1 février 2021 🔗 Climatico 👤 Aline Robert



Le Cerema* présente son nouveau plan stratégique, centré sur l'enjeu de l'adaptation au dérèglement climatique et la résilience des territoires. Son directeur général explique à Climatico pourquoi le sujet de l'adaptation est essentiel pour les territoires.

Pourquoi avoir choisi de vous concentrer sur l'adaptation au dérèglement climatique, alors que le sujet reste aujourd'hui le parent pauvre de l'action climatique ?

Le sujet des 30 à 40 prochaines années, c'est le climat, on le voit dans les débats. Mais au-delà de la lutte contre le dérèglement climatique, l'adaptation doit être au cœur de l'action publique. Parce qu'une augmentation de la température moyenne de 2°, ce qui nous attend a priori, c'est terrible si on ne s'adapte pas. Les vagues de chaleur et de sécheresse comme celle de 2003 vont devenir ordinaires. Ce n'est pas forcément grave : si on s'adapte ça ira.

En quoi les collectivités locales sont-elles directement concernées ?

Nous voulons donner aux collectivités toutes les armes nécessaires et les soutenir dans leurs projets. Aujourd'hui, les médias parlent peu d'adaptation, contrairement aux maires et aux représentants d'agglomérations. Personne n'a expliqué aux citoyens : « Attention, dans 20 ou 30 ans, votre commune n'aura pas le même climat qu'aujourd'hui ». Ce n'est pas dramatique, mais il faut s'y préparer.

Est-ce que la sensibilisation des maires est suffisante ?

Elle pourrait l'être davantage. Les messages politiques, notamment la future loi climat qui découle de la Convention citoyenne, portent très largement sur des mesures d'atténuation. Mais ça va venir ! Par le local, justement. Et nous avons réorganisé le Cerema en 6 unités pour nous anticiper cette demande.

Y-a-t-il déjà une demande de la part des collectivités locales en ingénierie de l'adaptation ?

La demande existe déjà, mais nous avons aussi la capacité de la susciter. Par exemple, les maires viennent nous consulter pour la réfection d'une route départementale. Mais ils s'aperçoivent que leur enjeu, c'est aussi la gestion du patrimoine routier dans le temps. Autrement dit, comment adapter cette route au changement climatique.

Au sein des agences de l'Etat, peut-on dire que le Cerema s'oriente vers l'adaptation, alors que l'Ademe s'occupe plus d'atténuation ?

C'est un peu vrai. Mais pas complètement ! Nous travaillons aussi sur des sujets atténuation, comme des dossiers d'éolien en mer par exemple. L'intérêt de l'Ademe est vraiment sur ces questions, et nous travaillons avec eux régulièrement. Dans le plan de relance par exemple, il y a des appels à projets pour la mobilité douce, que l'Ademe coordonne. Mais les compétences sur la mobilité douce sont historiquement au Cerema ! Donc on fait travailler les équipes ensemble. On a des relations de plus en plus proches. A contrario, l'Ademe a l'habitude de gérer des fonds, et nous aide sur d'autres dossiers. C'est important de favoriser la complémentarité, notamment parce que l'Etat réduit les effectifs de ses différentes agences.

L'adaptation au Cerema porte aussi sur la biodiversité ?

Oui, et beaucoup ! On est rentrés tôt sur les questions de biodiversité, au travers des enjeux d'aménagement. Typiquement, on est les spécialistes des enjeux de continuité écologique. Par exemple, les spécialistes des crapauducs (passages destinés aux batraciens) sont aux Cerema ! On a aussi une offre très importante sur la nature en ville, notamment concernant le choix des espèces d'arbres à planter pour optimiser les îlots de fraîcheur.

*Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

[Partager](#) [Tweet](#) [Partager](#)

[Adaptation](#) [Cerema](#) [Crapauducs](#) [Résilience](#)

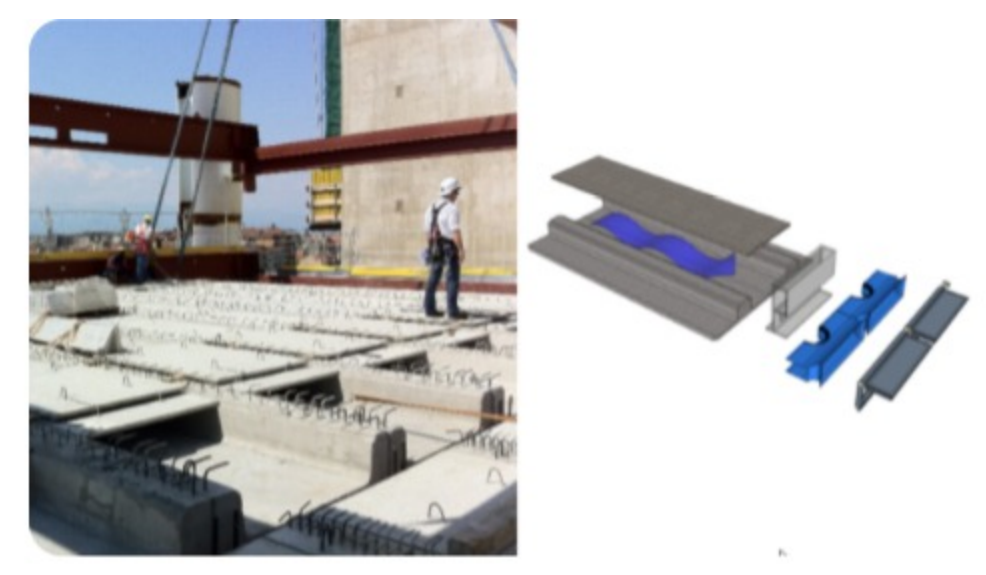
Sur le même sujet



Un service des rivières pour prioriser la biodiversité



L'adaptation au changement climatique fait son chemin dans les infrastructures



La low-tech contribue à la résilience des bâtiments

PARIS : Un nouveau Cerema pour un monde en grande mutation

Written by **La rédaction**. Posted in **INFOS NATIONALES**

La crise sanitaire et le confinement ont accéléré la prise de conscience de la vulnérabilité de notre société et entrent en résonance avec les crises que le changement climatique cause aujourd'hui et qu'il causera demain.

Parce que les territoires de demain s'inventent aujourd'hui, le Cerema se positionne plus que jamais comme le maillon central de la politique d'adaptation au changement climatique des territoires. Une mutation nécessaire et vertueuse au service de celles et ceux qui y vivent. Le Cerema opère sa mue en capitalisant sur ses forces qu'il met au service des territoires engagés dans une démarche résiliente. Mieux adapté aux problématiques de terrain des collectivités et des aménageurs qui y œuvrent au quotidien, il se positionne résolument comme un tiers de confiance engagé durablement pour plus d'efficacité pour affronter les défis actuels et futurs. Une vision moderne portée par une direction en phase avec les enjeux environnementaux à l'échelle globale comme aux échelles locales les plus fines. Cette mue se traduit aussi par une nouvelle identité visuelle et coïncide avec l'arrivée d'une nouvelle présidente, Marie-Claude Jarrot, élue de terrain pour qui la résilience des territoires est un enjeu concret et essentiel.

Afin de clarifier son action, le Cerema se positionne sur six grands domaines d'expertise tous liés à l'adaptation au changement climatique :

Expertise et ingénierie territoriale

Bâtiments

Mobilités

Infrastructures de transport

Environnement et risques

Mer et littoral

Il propose des solutions, sur-mesure aux collectivités, maîtres d'ouvrage, entreprises ou porteurs des politiques publiques.

Partenaire des territoires, le Cerema veille plus que jamais à s'adapter à leurs besoins afin de les accompagner dans leur transition pour les aider à gérer l'inévitable et à éviter l'ingérable.





decrytageo.fr Un nouveau Cerema pour un monde en grande mutation

Parce que les territoires de demain s'inventent aujourd'hui, le Cerema se positionne plus que jamais comme le maillon central de la politique d'adaptation au changement climatique des territoires. Une mutation nécessaire et vertueuse au service de celles et ceux qui y vivent.

Le Cerema opère sa mue en capitalisant sur ses forces qu'il met au service des territoires engagés dans une démarche résiliente. Mieux adapté aux problématiques de terrain des collectivités et des aménageurs qui y œuvrent au quotidien, il se positionne résolument comme un tiers de confiance engagé durablement pour plus d'efficacité pour affronter les défis actuels et futurs. Une vision moderne portée par une direction en phase avec les enjeux environnementaux à l'échelle globale comme aux échelles locales les plus fines. Cette mue se traduit aussi par une nouvelle identité visuelle et coïncide avec l'arrivée d'une nouvelle présidente, Marie-Claude Jarrot, élue de terrain pour qui la résilience des territoires est un enjeu concret et essentiel.

En matière, notamment, de mobilité, d'adaptation des bâtiments aux enjeux climatiques, de reconquête des friches industrielles mais aussi de prise en compte des risques littoraux, le Cerema accompagne les territoires pour les aider à gérer l'inévitable et à éviter l'ingérable.

Participant activement au Plan de relance engagé par l'État, cet expert des problématiques d'environnement, d'infrastructure, declimat et d'énergie vient en appui aux territoires à toutes les étapes de leur transition vers un avenir maîtrisé.

Afin de clarifier son action, le Cerema se positionne sur six grands domaines d'expertise tous liés à l'adaptation au changement climatique. Il propose des solutions sur-mesure aux collectivités maîtres d'ouvrage, entreprises ou porteurs des politiques publiques.

Son approche transversale et « de bout en bout » en fait un partenaire privilégié des acteurs territoriaux. Son nouvel Institut Carnot Clim'adapt renforce l'accompagnement du Cerema aux collectivités s'engageant dans une transition vers une économie sobre en ressources, décarbonée et respectueuse de l'environnement.

Le Cerema prépare aujourd'hui son projet stratégique et son Contrat d'objectifs et de performance pour les dix prochaines années. Il s'ouvre aussi aux acteurs économiques locaux et aux porteurs d'innovation au travers du dispositif CeremaLab. Pour plus d'efficacité, de réactivité et un accompagnement financier plus ouvert des collectivités, il réfléchit à la mise en œuvre d'une quasi régie conjointe avec l'État et les collectivités territoriales.

Partenaire des territoires, le Cerema veille plus que jamais à s'adapter à leurs besoins afin de les accompagner dans leur transition.



<https://decryptageo.fr/wp-content/uploads/2021/01/cerema-435x249.jpg>





www.climatico.fr Pascal Berteaud : « les médias parlent peu d'adaptation, contrairement aux maires »

Le Cerema vient de présenter un nouveau plan stratégique centré sur l'enjeu de l'adaptation au dérèglement climatique et la résilience des territoires.

Son directeur général explique à Climatico pourquoi le sujet de l'adaptation est essentiel pour les territoires. Pour accéder à ce contenu, vous devez être abonné(e) à Climatico.

→ Essayez Climatico gratuitement pendant un mois

→ Déjà abonné(e) ? Se connecter



<https://www.climatico.fr/wp-content/uploads/2021/02/cerema-berteaud-e1612205694474.jpg>

par Aline Robert





www.innovapresse.com Le Cerema recentre ses missions et prépare un changement de statut

La nouvelle présidente du Cerema*, Marie-Claude Jarrot, maire de Montceau-les-Mines (71) et son directeur général Pascal Berteaud ont présenté à la

presse, le 28 janvier, la restructuration de l'offre de services du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement.

Doté d'une nouvelle identité visuelle, l'établissement public veut s'affirmer comme un "maillon central de la politique d'adaptation au changement climatique des territoires", à travers six domaines de compétences : expertise et ingénierie territoriale ; bâtiment ; mobilité ; infrastructures de transport ; environnement et risques ; mer et littoral. D'autres champs d'expertise sont abandonnés, comme les risques industriels ("une compétence détenue par l'Ineris", précise Pascal Berteaud) et les règles constructives (qui relèvent plutôt du CSTB, le Centre scientifique et technique du bâtiment) ou réduits, comme les questions de santé/environnement recentrées notamment sur le bruit.

Pas en concurrence avec le privé

Le Cerema entend se positionner comme "tiers de confiance" aux côtés des collectivités, et surtout pas en concurrence avec les bureaux d'études privés. "Quand une offre privée sait très bien répondre à une question, on ne doit pas y aller", explique Pascal Berteaud. "Nous faisons le choix de nous concentrer sur les champs qui sont en amont, en conservant un lien très fort avec la recherche pour avoir une expertise au plus haut niveau". Et en développant de nouveaux outils : l'institut Carnot Clim'adapt, pour soutenir des projets de recherche et développement entièrement axés climat, et le CeremaLab, dédié à l'accompagnement des PME et startups.

Son expertise reste mobilisée sur des sujets nationaux. Dans le cadre du plan France Relance, le Cerema pilote le programme national Ponts d'évaluation des ouvrages d'art communaux et l'opération "Sentier littoral- La France-vue-sur-mer" de valorisation des sentiers littoraux. Il a développé il y a quelques mois une première version de l'outil Cartofriches, qui identifie les friches industrielles sur le territoire métropolitain. 2021 verra aussi un développement outre-mer, avec des implantations en Guyane, à La Réunion et à Mayotte, et la création d'une direction déléguée dédiée.

Baisse des moyens et évolution juridique

Ces évolutions s'opèrent dans le contexte d'une nette réduction des moyens de l'établissement, avec une baisse de la subvention de l'Etat, passée de 228 M€ en 2014 à 191 M€ en 2021 pour un budget d'environ 240 M€, et une réduction des effectifs de 80 à 100 personnes par an (pour atteindre 2400 personnes en 2022). Ce qui n'est pas allé sans remous. Il réfléchit à une évolution de son

statut ainsi définie par Marie-Claude Jarrot : "les collectivités adhèreraient au Cerema, en payant une cotisation, et nous pourrions être en régie pour leur apporter un service payant avec un accompagnement de l'Etat", en mode "in house". D'établissement public national, le Cerema deviendrait l'équivalent d'un établissement public local, co-piloté par l'Etat et les collectivités locales.

Le Cerema s'inscrit ainsi dans une nouvelle étape des relations Etat-collectivités, selon sa présidente : "De Gaulle a inventé la déconcentration, Mitterrand la décentralisation... il faut maintenant aller encore plus loin dans la mutualisation, avec des organismes agiles et experts". La future loi 4D (Décentralisation, déconcentration, différenciation et décomplexification) devrait préciser cette évolution.

*Le Cerema est né en 2014 de la fusion des expertises d'organismes spécialisés dans l'aménagement comme les laboratoires des Ponts et Chaussées, le Certu (Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques) ou les CETE (Centres d'études techniques de l'Équipement).





www.urbapress.fr Le Cerema recentre ses missions et prépare un changement de statut

La nouvelle présidente du Cerema*, Marie-Claude Jarrot, maire de Montceau-les-Mines (71) et son directeur général Pascal Berteaud ont présenté à la presse, le 28 janvier, la restructuration de l'offre de services du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement. Doté d'une nouvelle identité visuelle, l'établissement public veut s'affirmer comme un "maillon central de la politique d'adaptation au changement climatique des territoires", à travers six domaines de compétences: expertise et ingénierie territoriale; bâtiment; mobilité; infrastructures de transport; environnement et risques; mer et littoral. D'autres champs d'expertise sont abandonnés, comme les risques industriels ("une compétence détenue par l'Ineris", précise Pascal Berteaud) et les règles constructives (qui relèvent plutôt du CSTB, le Centre scientifique et technique du bâtiment) ou réduits, comme les (...)

